

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
26 MARS 2020 À 18 H 15**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÉGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :**

**AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE MIXTE SUR  
LE LOT 4 141 241 SITUÉ AU 700, RUE BOURGET  
(SECTEUR SAINT-HENRI)**

**PRENEZ AVIS** que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2020, le conseil d'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **26 mars 2020 à 18 h 15** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2<sup>e</sup> étage).

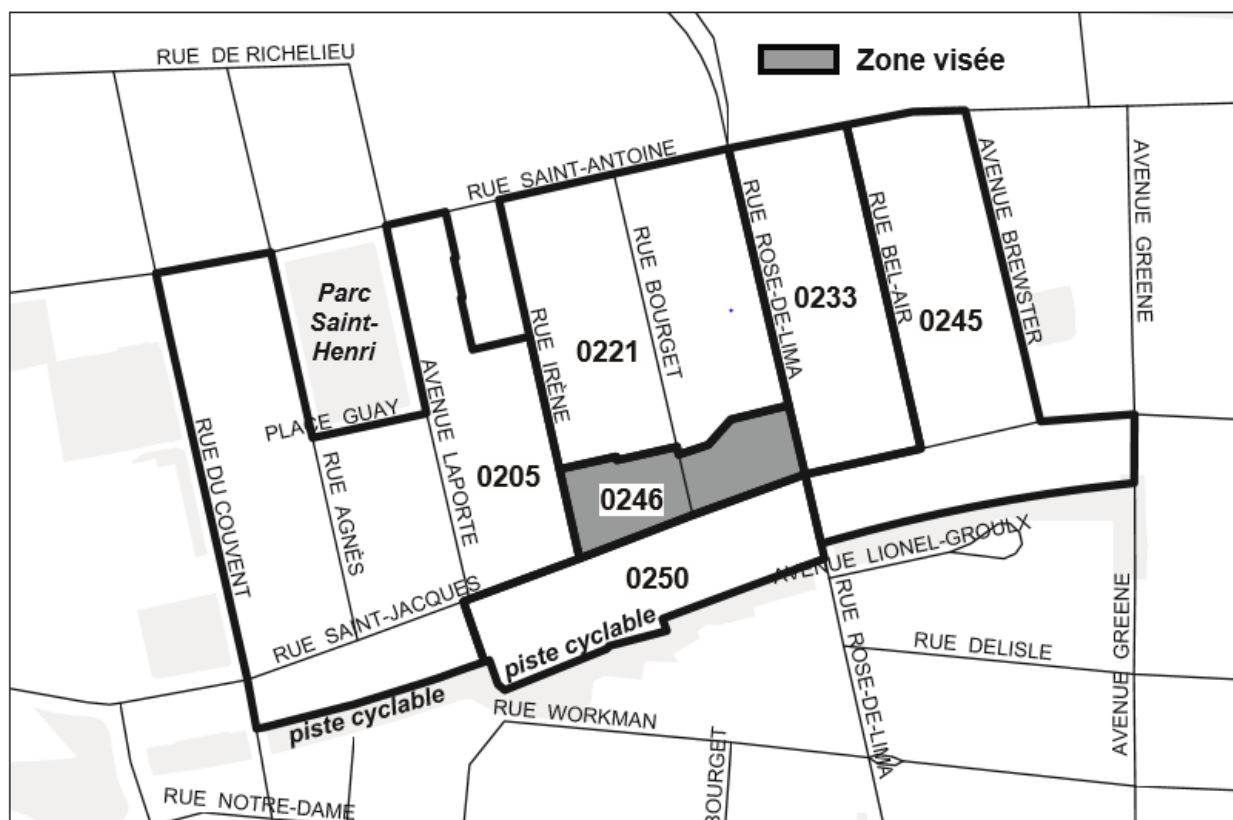
Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le site du projet est situé dans le secteur Saint-Henri, à l'intersection des rues Saint-Jacques et Bourget.

Ce premier projet de résolution vise la construction d'un immeuble mixte comportant 33 logements et un local commercial de 150 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée. Un stationnement intérieur de 14 unités de stationnement sera aménagé.

Les dispositions relatives à l'usage, à la hauteur, à la densité et au stationnement sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0246 ainsi que les zones contiguës 0205, 0221, 0233, 0245 et 0250, toutes situées sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 10 mars 2020

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude